

## ÉDITORIAL

Après Bagdad et tant de villes en Irak, Beyrouth, Ankara, le terrorisme fanatique et criminel vient de frapper, à Paris et à Saint-Denis. Vendredi, des hommes et des femmes se faisaient une joie d'aller à des spectacles, de se rencontrer dans la rue, à une terrasse de café.

Une organisation criminelle, DAECH, en avait décidé autrement.

Au delà de l'horreur que nous éprouvons vis à vis de ceux qui ordonnent, organisent et commettent ces actes, il nous faut d'abord assurer la solidarité avec les victimes, leurs familles, leurs proches.

De nombreuses victimes sont mortes et d'autres porteront d'épouvantables séquelles dans leur corps, pour d'autres encore, les souffrances sont psychiques et terriblement douloureuses. Il leur faudra beaucoup de temps et de soins pour se reconstruire comme cela s'est passé après les attentats de Madrid, de Londres ou de Moscou.

Il ne faudra pas les oublier après le deuil et l'émotion.

Et nous devons saluer les médecins urgentistes, les pompiers et les forces de police pour la rapidité et l'efficacité de leurs interventions.

DAECH veut enclencher un cycle de répression et de haine pour s'assurer une hégémonie politique parmi les habitants musulmans de la France. Nous ne tomberons pas dans le piège et, pas plus qu'en janvier, nous ne confondrons appartenance à la religion ou plus exactement à la culture musulmane et adhésion à une organisation criminelle. Universitaires retraités, nous avons vu, avec satisfaction d'ailleurs, arriver progressivement à l'université des jeunes gens (surtout des jeunes filles) d'origine maghrébine et populaire, signe d'une relative mais bien réelle démocratisation. Le « vivre ensemble » a été si naturel.

Nous ne permettrons pas que les actes de barbarie de quelques uns soient un motif ou un prétexte pour le rejet et la stigmatisation des jeunes d'origine maghrébine ou africaine.

Beaucoup d'entre nous ont connu et vécu le lourd climat de haine qui avait envahi la France pendant la guerre d'Algérie ainsi que les multiples atteintes aux libertés qui l'accompagnaient (censure, saisie de journaux, internements arbitraires) Que jamais ne revienne ce temps ! Des mesures de police sont indispensables mais elles ne doivent pas se transformer en état d'exception remettant en cause les libertés fondamentales. De ce point de vue, l'état d'urgence proclamé pour 3 mois est préoccupant.

Enfin, c'est le retour à

la paix accompagné de profondes réformes politiques et sociales qui permettra aux populations du Moyen Orient qui sont -et de loin- les principales victimes des islamistes, de vaincre l'obscurantisme et la barbarie du djihadisme.

J. GUYOT, responsable du secteur retraités

## La sécurité sociale a 70 ans !

La sécurité sociale, la Sécu pour tout un chacun, tient une place si importante dans notre vie que l'on peine à imaginer qu'elle n'a pas toujours existé et qu'elle pourrait disparaître.

Elle est issue du programme du CNR dont le Medef ne veut plus entendre parler. Elle a été mise en place par Ambroise Croizat, ministre communiste dans le gouvernement du général De Gaulle en 1945, au moment où la France était ruinée.

C'est une institution qui touche à la protection sociale, aux retraites, à la politique de la famille. Son financement est assuré par les cotisations patronales et salariales et sa gestion était assurée paritairement par les organisations syndicales et les organisations patronales avec une place prépondérante aux syndicats. Le premier coup lui a été porté en 1967 par les ordonnances qui ont modifié son mode de gestion accordant désormais un rôle majeur au patronat. Depuis la sécurité sociale réduit progressivement sa participation aux remboursements des dépenses de santé, autour de 53 % alors que, parallèlement, mutuelles et assurances privées financées par nos cotisations ont un rôle majoré.

Le MEDEF est clair. Il veut en finir avec les cotisations dites patronales ou pour le moins, les réduire drastiquement et faire retomber le financement de la protection sociale sur les assurés ou sur la fiscalité indirecte, la TVA par exemple. Il a déjà partiellement réussi avec les exonérations sur les bas salaires.

La sécurité sociale va-t-elle réduire son intervention aux maladies conduisant à une hospitalisation comme le souhaitait Raffarin? La couverture des frais de santé courants serait alors assurée progressivement par les mutuelles et les assurances privées dont l'appétit est aiguisé par les sommes colossales mises en jeu dans la protection sociale. Le capital financier demandera sa part

de profit. Le « modèle » américain basé sur l'assurance privée coûte beaucoup plus cher que notre Sécu et génère des inégalités monstrueuses.

Le chômage élevé, (plus de 10 %), les temps partiels non voulus, les bas salaires, des fraudes massives, peu ou mal combattues sont autant de manque à gagner. Selon le site de la Sécurité sociale, la fraude aux cotisations sociales aurait coûté 20 à 25 milliards d'euros en 2013 alors que le déficit du régime général a été de 14 Milliards d'euros en 2014. En réduisant le nombre de fonctionnaires et d'agents publics, en bloquant les rémunérations des fonctionnaires, le gouvernement contribue à cet état de fait.

Cependant rien n'est joué. L'attachement des français à la Sécurité Sociale est largement majoritaire. Le magnifique principe de la sécurité sociale « De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins » est un exemple concret de solidarité dont notre société en crise a tant besoin.

La sécurité sociale est notre bien commun qui, entre autres choses, a permis d'accroître de 20 ans notre espérance de vie. Les retraités sont, par la force des choses, contraints à des dépenses de santé en augmentation. Ils sont donc particulièrement sensibles au devenir de la sécurité sociale, même s'ils ressentent parfois durement les insuffisances en matière de remboursement des soins dentaires, des prothèses auditives, des lunettes.

Vive la sécurité sociale et longue vie à elle !

Jacques Guyot  
Responsable du secteur retraités

### Santé : où va-t-on ? Quelques témoignages.

#### **Diabète :**

Le généraliste adresse E. F. à un professeur, spécialiste en diabétologie dans un CHU parisien. Coup de téléphone. Pas de rendez vous avant Janvier 2016. Si c'est grave, faxez votre dossier dit-on et on vous rappellera. On passe sur les détails d'un fax qui n'accepte qu'une page à la fois et de l'impossibilité d'envoyer un courriel au service. Résultat : après relance téléphonique fin septembre, rendez vous en hôpital de jour fin novembre. ... En attendant, il y a eu une visite chez un diabétologue en ville – dépassements d'honoraires en sus - , mais début octobre seulement ! Un premier traitement, mais à revoir. Et c'est à Paris !!!

#### **Dermatologie**

Sur le répondeur en Bretagne (Saint Brieuc) : pas de rendez vous avant six mois ; s'il y a urgence, voyez votre généraliste.

#### **Départs de médecins à la retraite :**

Vu cet été en Bretagne : petite annonce sur Le Bon Coin pour rechercher des généralistes à Fréhel (Côtes d'Armor) vu l'imminence des départs en retraite, suivie d'articles de presse et d'interviews du pharmacien sur FR3 Bretagne ; calicot recherchant généraliste à Ploubalay (Côtes d'Armor toujours), ...

#### **Soins égaux pour tous ?**

*En matière d'accès aux soins, les écarts se creusent de plus en plus entre riches et pauvres. L'expression « médecine à deux vitesses » prend tout son sens quand on se trouve confronté à une situation qui sort de l'ordinaire. J'en veux pour preuve ce qui m'est arrivé. Suspicion de cancer nécessitant une hystérocopie : 4 mois d'attente à l'hôpital (2 mois pour la consultation, puis intervention 2 mois plus tard). Que faire ? Ma gynécologue me mit entre les mains d'un spécialiste exerçant dans le privé. Miracle de cette médecine ! En 3 jours l'intervention était faite et 15 jours plus tard les résultats indiquaient qu'il n'y avait pas de cancer mais une grave infection. J'étais condamnée à rester entre ses mains. Après traitements, hospitalisation et hystérectomie, j'étais guérie et mon porte-monnaie délesté de plus de 3500 euros de dépassement. Situation rare ? Pas du tout, en salle d'attente chez mon médecin, une personne me raconta l'aventure identique arrivée à sa fille et concluait : « Moi, je n'aurais jamais pu payer ».*

## CONGRES de la FGR de Juin 2016 : Participons activement à sa préparation

### **Qu'est ce que la FGR-FP ?**

La FGR-FP à laquelle notre syndicat est adhérent est une association nationale, regroupant plus de 65 000 pensionné-e-s des trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) ainsi que leurs veufs ou veuves.

Ses adhérent-e-s proviennent de deux sources :

- syndicats de fonctionnaires (affiliés à la FSU, l'UNSA, Solidaires, FO, FAEN, FGAF – mais aucun à la CGT ou à la CFTD -, ceux de la FSU et de l'UNSA étant les plus nombreux).
- adhésions individuelles auprès des sections départementales.

La FGR est organisée en sections départementale et une Commission Exécutive – dont le SNESUP est membre – se réunit tous les trimestres.

La FGR intervient sur les questions concernant les retraité-e-s, avec la volonté de maintenir la solidarité et l'unité de revendications entre actif-ve-s et retraité-e-s. Ainsi, au cours des derniers mois, la FGR est aussi bien intervenue sur le pouvoir d'achat des retraité-e-s, les attentats de janvier dernier ou la question de la loi vieillissement. Elle a aussi rencontré la MGEN sur l'évolution de celle-ci.

La configuration de la FGR explique que les prises de position exigent un travail complexe – notamment entre syndicats du primaire et du secondaire de la FSU et de l'UNSA - pour qu'elles soient unanimes, ce qui est souvent le cas.

Lors du dernier Congrès, Michel Salingue, du SNUIPP-FSU a succédé comme secrétaire général à une camarade de l'UNSA. Notre syndicat est présent dans la Commission Exécutive (Michelle LAUTON).

La FGR-FP agit en liaison avec les organisations syndicales de fonctionnaires, et plus généralement avec diverses organisations syndicales ou associations de retraité-e-s..

### **Le prochain congrès de Caen (Juin 2016).**

Le calendrier de préparation du congrès national 2016, arrêté par la Commission exécutive de

septembre dernier, prévoit une première étude de la motion par les sections départementales FGR et les syndicats adhérents – dont notre syndicat - de novembre 2015 à février 2016. La motion votée au Congrès de 2013 peut être trouvée sur le site de la FGR (<http://www.fgrfp.org/mandats.htm>). Par ailleurs, des modifications statutaires seront proposées, permettant de modifier la périodicité des congrès (passer de 2 ans à 3 ans).

Le travail de préparation de la nouvelle motion sera découpé selon les thématiques suivantes :

- en novembre et décembre : fonction publique et place du retraité
- en janvier et février : protection sociale, fiscalité et le « chapeau » de la motion

Des propositions de textes existent. Elles ont été envoyées sur [forum-retraite@list.snesup.fr](mailto:forum-retraite@list.snesup.fr). Tu peux demander d'une part ces textes existants, d'autre part ton inscription sur ce forum en t'adressant à [sdp@snesup.fr](mailto:sdp@snesup.fr) ou/et [retraite@snesup.fr](mailto:retraite@snesup.fr) )

Les propositions d'amendements devront parvenir au siège national de la FGR **impérativement avant fin février** (des groupes de travail se réuniront à nouveau en mars). Comme il y a le Congrès FSU début février et des congés en février qui peuvent nécessiter la présence des grands parents, il serait bien que nous puissions avancer d'ici Janvier et recevoir les contributions des sections syndicales ou des syndiqué-e-s ([sdp@snesup.fr](mailto:sdp@snesup.fr) ou/et [retraite@snesup.fr](mailto:retraite@snesup.fr) ) pour que nos propositions d'amendements puissent être discutées en réunion retraité-e-s et en instances. En effet, nous (SNESUP-FSU ou/et FSU) n'avons pas de mandats ou pas de mandats précis sur certaines des propositions (exemple : fiscalité) et d'autres propositions concernent directement l'enseignement supérieur (exemple : formation initiale et continue des personnels de santé).

Pour faire entendre nos revendications, il nous faut aussi aller aux réunions départementales de la FGR, qu'elles préparent le congrès ou discutent de la situation et des actions en cours.

Michelle LAUTON  
[Michelle.lauton@snesup.fr](mailto:Michelle.lauton@snesup.fr)

## **Congrès de la FSU 2016: voter et participer aux congrès départementaux.**

*La montée de l'abstention dans les élections publiques mais aussi professionnelles nous inquiète. C'est le signe d'un grand désarroi devant l'impuissance des organisations politiques ou syndicales à mettre un coup d'arrêt aux politiques libérales qui cassent, pan par pan, notre modèle social.*

*Mais nous nous inquiétons aussi de la faible participation des syndiqué-e-s aux élections internes de leur organisation : le taux de participation pour le dernier Congrès d'orientation du SNESUP a été inférieur à 25 %! Aucune justification n'est possible puisque nous nous prononçons à la fois sur l'activité de la direction sortante et sur l'orientation que nous souhaitons.*

*Souvent, les syndiqués nous rétorquent qu'étant largement d'accord avec l'activité de leur syndicat, il ne leur semble pas nécessaire de l'exprimer. Mais des taux de participation faibles sont interprétés comme étant le signe d'une certaine coupure entre les directions et la base et nous affaiblissent devant nos interlocuteurs ministériels et gouvernementaux.*

\* \* \*

Le prochain Congrès de la FSU aura lieu du 1<sup>er</sup> au 5 février 2016 au Mans. La préparation du congrès est l'occasion pour chaque syndiqué-e de porter appréciation sur l'activité fédérale de ces trois dernières années et de débattre de l'orientation, de la plate-forme revendicative (autour de quatre thèmes) et du devenir de la fédération, conformément aux principes fondateurs de la FSU : démocratie et pluralisme.

Les quatre thèmes retenus sont :

- 1/ Education, formation, culture et recherche : relever le défi de la démocratisation
- 2/ La Fonction publique, pour réaliser le service public, une idée moderne
- 3/ Transition écologique, droits humains et justice sociale : une même urgence démocratique
- 4/ Quel syndicalisme, quelle FSU pour demain, quel syndicalisme international ?

Les documents concernant le Congrès sont par ailleurs disponibles dès à présent sur le site de la FSU (<http://www.fsu.fr/Congres-du-Mans-2016-.html>), dans les POUR gris (n° 187, octobre 2015) et le SNESUP a publié un supplément spécial (mensuel Le SNESUP n°639).

**Tous les syndiqué-e-s 'sont amené-e-s à s'exprimer**, individuellement et à bulletin secret, sur l'activité et l'orientation de la FSU entre le **5 et le 26 novembre**. Le **BULLETIN de VOTE se trouve en fichier joint**.

Le vote des adhérent-e-s est déterminant tant pour montrer l'attachement des syndiqué-e-s de chaque syndicat national à la fédération que pour déterminer la composition de la délégation du syndicat au Congrès et la composition des instances de la fédération.

***C'est dans cette période que les retraité-e-s SNESUP-FSU comme les autres syndiqué-e-s vont pouvoir voter sur l'activité de la fédération et son orientation, soit dans leur section selon les modalités définies par la section, soit en adressant leur vote par correspondance directement au siège du SNESUP.***<sup>2</sup>

**Attention !** Le vote sur l'activité comporte des fenêtres exprimant des positions différentes sur deux points particuliers des chapitres Syndicalisme et Education ; les tendances de la FSU ne sont pas exactement les mêmes que celles du SNESUP-FSU

L'abstention ou le refus de vote peuvent aussi être des modalités recevables de l'expression de chaque syndiqué-e .

**Votez massivement et faites voter les syndiqué-e-s que vous côtoyez...**

### **Congrès départementaux :**

Contactez aussi les responsables du SNESUP de votre département pour, éventuellement, faire partie de la délégation au congrès départemental pour y représenter les retraité-e-s, leurs revendications, leurs priorités. Le vote sur les quatre thèmes du Congrès a lieu en congrès fédéral national, après enrichissement des documents préparatoires, notamment dans les congrès fédéraux départementaux. La présence au sein de ces congrès de camarades du SNESUP-FSU est donc importante.

Nous comptons sur vous.

Le collectif d'animation du secteur Retraités.

#### **Vote par correspondance nationale (envoi direct au siège du syndicat).**

*Peuvent envoyer leur vote directement au siège, les retraité-e-s relevant de la section « retraités », les retraité-e-s isolé-e-s, ou ceux pouvant participer au vote organisé dans leur section, ou dont la section n'aurait pas organisé de vote. Ces votes doivent être **expédiés au plus tard le 26 novembre (cachet de la poste faisant foi)**.*

*Afin de garantir sa sincérité, le vote par correspondance nationale s'opère sous double enveloppe :*

- 1) mettre le bulletin de vote (cf. ci-joint) dans une enveloppe vierge cachetée,
- 2) glisser cette enveloppe dans une deuxième enveloppe cachetée comportant nom, prénom, section syndicale le cas échéant, département (de la section syndicale de l'établissement ou du domicile) et signature du (de la) syndiqué-e,
- 3) glisser le tout dans une troisième enveloppe cachetée expédiée au siège du syndicat (SNESUP-FSU 78, rue du faubourg Saint-Denis – 75010 – PARIS), avec la mention congrès FSU

1 à jour de leur cotisation 2014-2015 (sauf s'il-elle a fait connaître sa démission avant la date du scrutin) ou ayant acquitté sa cotisation 2015-2016 au plus tard au moment du vote

2 En aucun cas, le vote pour le congrès national de la FSU doit être envoyé à la FSU départementale